Position Paper de la Bulgarie au Conseil de l'UE

I. Présentation de la Bulgarie et cadre générale

Membre de l'Union européenne depuis 2007, la Bulgarie occupe une position stratégique dans les équilibres énergétiques de l'Europe du Sud-Est. Elle dispose d'une **expérience significative dans la production nucléaire**, portée par la centrale de Kozlodouï, qui a assuré près de 42 % de la production électrique nationale en 2024[1]. Cette filière constitue un pilier de son système énergétique et **témoigne de son expertise dans le développement d'une production électrique bas-carbone**.

Bien qu'historiquement dépendante du charbon, la Bulgarie **se fixe néanmoins des objectifs ambitieux de décarbonation** : une feuille de route prévoyant **la sortie du charbon et du lignite au plus tard en 2038** a été adoptée en 2024. Cette transition s'accompagne d'investissements dans les énergies renouvelables, le stockage et les interconnexions, à hauteur de **1,5 milliard d'euros** dans le cadre du plan de relance[2]. Ainsi **la Bulgarie ne demande pas seulement la prise en considération de ses spécificités énergétiques : elle investit dans des solutions contribuant directement aux objectifs européens**.

Forte de son expertise nucléaire, sa **légitimité** s'appuie également sur le développement croissant de capacités de stockage. En 2025, la **Bulgarie s'est hissée au troisième rang européen pour les nouvelles capacités de stockage** par batteries raccordées au réseau, avec près de 2,5 GWh installés[3]. Son leadership est essentiel pour renforcer la résilience énergétique dans la région, en témoigne la sècheresse extraordinaire qui a frappé le Danube à l'été 2026 et qui a profondément perturbé certaines capacités de production en Europe de l'Est. **La Bulgarie se distingue également par son implication dans le développement des infrastructures énergétiques et de la coopération régionale**. Elle bénéficie d'un **taux d'interconnexion particulièrement avancé, 19%** en 2025, dépassant ainsi l'objectif européen de 15 % fixé pour 2030[4]. Cette dynamique particulièrement encourageante s'inscrit dans la volonté affirmer d'une meilleure sécurité énergétique européenne.

Enfin, dans le cadre de la refonte du règlement EDAR la Bulgarie entend défendre fermement ses positions au Conseil. Pour ce faire, elle s'appuie sur **plusieurs coalitions européennes et régionales**, **coalitions structurantes** qui renforcent son poids au Conseil. Membre de **l'alliance européenne du nucléaire**, aux côtés de douze autres États membres, elle défend la reconnaissance du nucléaire comme énergie bas-carbone et sa comptabilisation dans les PNEC, ainsi que le principe de neutralité technologique. De plus, la Bulgarie peut compter sur une coopération régionale solide autour du **Vertical Gas Corridor**, réunissant des États soucieux de défendre un règlement qui promet la modernisation des infrastructures transfrontalières ainsi que des financements européens facilités en matière d'infrastructures régionales. La Bulgarie peut également compter sur son fidèle voisin, **la Roumanie**, pour la défense d'intérêts communs, notamment autour de demandes priorisant la prise en compte des spécificités nationales. Cette coalition s'inscrit dans **l'axe des États d'Europe centrale et orientale** pour défendre la prise en compte des spécificités nationales et la flexibilité financière. En s'appuyant sur ces alliances, la Bulgarie souhaite renforcer son poids dans les négociations sur la refonte du règlement EDAR.

[1] Rapport de gestion annuel Kozloduy NPP EAD
[2] European Environment Agency
[3] Rapport EU Battery Storage Market Review 2025
[4] Commission européenne, dans son Country Report – Bulgaria 2026

II. Position bulgare concernant la proposition du règlement EDAR

- La reconnaissance du nucléaire et la neutralité technologique

Parmi les priorités de la Bulgarie figure en première ligne la reconnaissance du nucléaire comme un levier essentiel de la décarbonation européenne. Pilier de son mix énergétique cette filière contribue à renforcer **l'autonomie de sa production électrique** et la **sécurité de ses approvisionnements**, élément stratégique essentiel, comme l'a illustré la crise énergétique provoquée par la guerre en Ukraine. C'est dans cette logique que la Bulgarie exige **le retrait du plafond de 12 %** prévu par le règlement. La Bulgarie souhaite également rappeler le droit consacré par **l'article 194 du TFUE** qui reconnaît aux États membres une compétence dans le choix de leur bouquet énergétique.

De plus, **Sofia conteste fermement les arguments soulevés dans le communiqué anti-nucléaire porté par l'Autriche et le Luxembourg**. La Bulgarie se refuse à opposer développement des énergies renouvelables et nucléaire, mais préfère les envisager comme des **énergies complémentaires**.

- La prise en compte des spécificités nationales et des capacités de chaque État

La Bulgarie réaffirme son attachement à la lutte contre le changement climatique et à ses engagements en faveur des objectifs de 2040 et 2050, d'où sa décision d'une **sortie définitive du charbon et du lignite d'ici 2038**. En revanche, Sofia souligne dans son PNEC la nécessité d'une transition progressive, **adaptée aux spécificités nationales** et qui préserve l'équilibre du système électrique.

Cette progressivité répond à un impératif **d'acceptabilité sociale**. En effet, selon le Conseil économique et social bulgare, **1,809 million de personnes étaient concernées par la précarité énergétique en 2023**[5]. La Bulgarie estime que la transition énergétique doit garantir l'accès de tous à une énergie abordable et défend donc un **accompagnement solidaire de la transition.**

Dans cette perspective, la Bulgarie demande une **prise en compte explicite des capacités de chaque** pays ainsi que des effets de la transition sur les prix de l'énergie et les territoires dépendants des combustibles fossiles. Elle plaide également pour une **simplification des procédures européennes** et une meilleure **prise en compte des mécanismes nationaux de consultation existants**, afin de limiter les charges administratives pesant sur les États membres.

- La sécurité des approvisionnements et le renforcement de la coopération régionale

Dans sa priorité de garantir une véritable sécurité énergétique les coopérations régionales constituent un enjeu stratégique essentiel. La guerre en Ukraine et la crise énergétique qui en a découlé a illustré **les risques liés à une trop forte dépendance envers un nombre limité de fournisseurs** et de routes d'approvisionnement. Le **Corridor vertical gazier**, notamment grâce à l'interconnexion entre la Grèce et la Bulgarie (IGB), permet ainsi à Sofia d'accéder à des sources alternatives, comme le gaz azerbaïdjanais et le GNL acheminé depuis les terminaux grecs. Avec une capacité **de 3 milliards de m³ par an, extensible à 5 milliards**[6], cette infrastructure montre concrètement l'intérêt de renforcer les échanges énergétiques régionaux.

[5] PNEC Bulgarie
[6] Projet ICGB

III. Les recommandations pour les négociations

Garantir la reconnaissance du nucléaire : La Bulgarie **s'oppose fermement à l'instauration du plafond de 12 %** prévu à l'article 5, paragraphe 3, qui limite la prise en compte du nucléaire dans les objectifs européens. Elle souhaite également que l'article 7, paragraphe 1, **reconnaisse explicitement la contribution du nucléaire à faible intensité carbone à la décarbonation, à la sécurité des approvisionnements et à la stabilité du réseau électrique**. C'est dans cette logique que la Bulgarie, aux côtés des membres de l'Alliance européenne pour le nucléaire, défend la place de cette énergie dans la transition énergétique, **en complémentarité avec les énergies renouvelables et dans le respect de la compétence des États membres dans le choix de leur mix énergétique**.

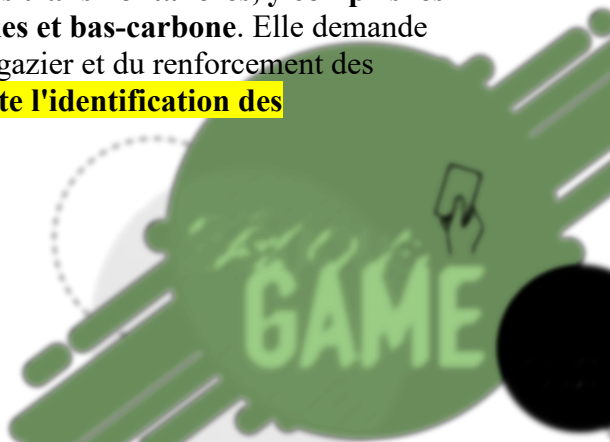
Prendre en considérations les capacités nationales :

- Sofia demande, à l'article 8, paragraphe 3, que les mécanismes de mise en œuvre d'application des contributions tiennent compte des circonstances nationales ainsi que des **capacités économiques, financières et techniques** des États membres.
- La Bulgarie souhaite, à l'article 27, que la méthodologie européenne d'évaluation des dépendances énergétiques **soit élaborée en concertation avec les États membres et tienne compte des contraintes géographiques**, des investissements nécessaires et des infrastructures disponibles.
- Elle revendique aux articles 35 et 36 **une plus grande flexibilité au niveau des retards**, qu'ils ne soient pas automatiquement assimilés à un manque d'ambition ou d'efforts, mais analysé au regard des **spécificités des systèmes énergétiques nationaux**.
- Aux articles 38 et 39, elle défend **une distinction entre les manquements volontaires et les retards liés à des difficultés financières, techniques ou à des circonstances extérieures**.
- Elle demande ainsi que les mesures correctives soient **proportionnées aux capacités nationales** et que la Commission privilégie le dialogue ainsi que l'accompagnement financier et technique plutôt que les contributions financières obligatoires.

Garantir une gouvernance proportionnée et respectueuse du principe de subsidiarité

- Au nom du **principe de subsidiarité**, Sofia souhaite que l'article 13 paragraphe 7 prévoie une simplification des procédures administratives, en **privilégiant le recours aux mécanismes nationaux de consultation déjà existants**. Cette approche vise à éviter que les nouvelles obligations européennes ne représentent une charge disproportionnée pour les administrations nationales.
- La Bulgarie déplore l'absence de **caractère volontaire de la participation** des États membres au mécanisme de financement des énergies renouvelables, au sein de l'article 40 et souhaite que les **sanctions éventuelles soient clairement définies et proportionnées.**
- Enfin, aux articles 41 et 52, elle demande que les recommandations de la Commission conservent leur **caractère non contraignant** et que les obligations de communication puissent être intégrées aux rapports nationaux déjà existants, afin d'éviter leur multiplication.

Consolider la coopération régionale et la sécurité des approvisionnements : La Bulgarie recommande, à l'article 14 paragraphe 3 d'élargir les coopérations régionales afin d'y intégrer **la résilience et l'interopérabilité des infrastructures énergétiques transfrontalières, y compris les réseaux gaziers adaptés à l'acheminement de gaz renouvelables et bas-carbone**. Elle demande également, dans le cadre du développement du Corridor vertical gazier et du renforcement des interconnexions en Europe du Sud-Est, que la Commission **facilite l'identification des financements européens** contribuant à la sécurité énergétique.



Cours Science politique de l'Union européenne, M1 (Prof. : Ph. Aldrin)

« Le triangle institutionnel dans le processus décisionnel en cours » (20 à 25 lignes).

La proposition de règlement EDAR s'inscrit dans la procédure législative ordinaire, qui confère au Conseil de l'Union européenne et au Parlement européen un rôle de colégislateurs, sur la base d'une initiative de la Commission. Cette configuration implique la recherche d'un compromis entre ces trois institutions, qu'on appelle *triangle législatif,* selon le principe de co décision. C'est un pilier des négociations européennes, qui comme l'analyse Andy Smith, repose sur des interactions institutionnalisées entre acteurs disposant de ressources et de marges de manœuvre distinctes.

Le mardi 3 novembre 2026, la Commission, détentrice du monopole de l'initiative législative a communiqué sa proposition de règlement. La commission dispose également d'une expertise technique qui lui permet de défendre ses orientations et de contribuer à la recherche de compromis. Le parlement, quant à lui, tire sa légitimité de de sa représentation des citoyens et dispose, au même titre que le Conseil, d'un pouvoir d'amendement et de codécision. Le Conseil est l'institution où prennent place les représentants des gouvernements des vingt-sept États membres réunis selon leur spécialisation.

La Bulgarie participe, au Conseil, à la construction d'une position commune à travers sa participation à des groupes de travail, puis du COREPER. Comme l'expliquent Cloos et Vimont, ces instances constituent des espaces essentiels de préparation des arbitrages et de rapprochement des positions nationales.

Une fois les positions établies au sein des deux institutions colégislatrices, le Conseil et le Parlement doivent parvenir à un compromis, dans lequel les trilogues jouent un rôle central. Toutefois, la diversité des intérêts nationaux constitue une contrainte majeure. Les choix relatifs aux mix énergétiques, les capacités financières inégales et les trajectoires de décarbonation complexifient la construction de l'intérêt général européen qui, comme l'a illustré Rostane Medhi, résulte d'un arbitrage entre des intérêts divergents.

Ainsi dans le contexte de la refonte de règlement EDAR, le triangle législatif doit parvenir à trouver un accord dans le but d'atteindre les objectifs climatiques fixés à l'horizon 2040 et 2050 en plus des crises géopolitiques auxquelles doit faire face l'UE. L'enjeu pour la Bulgarie sera de défendre une transition conciliant ambitions climatiques, sécurité énergétique et réalités nationales

